

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° CL386

présenté par  
Mme Wonner et Mme Dupont

-----

### ARTICLE 6

Supprimer l'article 6

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 6. En se substituant au pouvoir de diagnostic et aux capacités des médecins, cet article crée les conditions d'un partage des données de santé qui semble contraire aux libertés individuelles.